

# ENQUETES ET REPORTAGES

magazine.union@sonapresse.com

## Marseille 2 : vers le dénouement ?

**LES** propositions d'intégrer dans son titre foncier des familles gabonaises ont de quoi réjouir les intéressées, celles-ci ne pouvant se prévaloir d'aucun droit sur ce terrain.

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**L**E nœud gordien qu'a constitué ces derniers temps le litige foncier opposant le groupe Kabi BTP, titulaire du plan de bornage RI N° 11337 du 22/03/2013 section YE8, dans la commune d'Akanda, serait-il sur le point de connaître son épilogue ? La question mérite d'être posée. À la lumière des derniers développements, les lignes qui, naguère, étaient figées, semblent bouger. Dans un premier temps, l'on relève qu'intransigeant au départ — n'a-t-il pas saisi les juridictions compétentes aux fins d'obtenir justice ? — le Groupe Kabi BTP a mis récemment de l'eau dans son vin : "Le président-directeur général du Groupe Kabi, ayant toujours souhaité œuvrer pour le bien-être social, a décidé, depuis le début de cette année et de sa propre initiative, d'intégrer toutes les familles gabonaises ayant été recensées le 1er juin 2017 comme squatters sur notre titre foncier situé à Marseille 2", a indiqué, au cours d'une dernière conférence de presse, son représentant, Étienne Mambenda. Cette décision salubre est de nature à faire baisser la tension. Peut-être sans casser le thermomètre... Vaste de 284 838 m2, le titre foncier de Kabi BTP a fait l'objet d'une occupation massive de personnes tout au long des dernières années. Même si certaines d'entre elles estiment que leur présence sur ce site est antérieure aux prétentions de ce groupe, la réalité est tout autre : "Quand nous avons acquis ce titre foncier, il n'y avait que quatre familles qui s'y trouvaient", explique le titulaire du titre foncier. Depuis, une occupation effrénée s'est emparée de ce plan de bornage où l'on dénombre plus d'une centaine d'investissements immobiliers. Ce qui n'a pas manqué d'inquiéter sérieusement Kabi BTP, qui



**Ces femmes de Marseille 2 exprimant ici leur mécontentement à la nouvelle de leur déguerpissement, trouveront peut-être matière à consolation dans les propositions du Groupe Kabi-BTP.**

nourrissait sur ce site un grand projet de construction d'une cité. Au regard de ces occupations, à la demande de Kabi BTP, des agents de l'Agence nationale de l'urbanisme, des travaux topographiques et du cadastre (ANUTTC), en présence de Me Oberderno, huissier de justice, avaient procédé, le 13 janvier 2017, à l'implantation des piquets pour délimiter la parcelle. Un procès-verbal y relatif avait été rédigé par l'huissier de justice. Le Groupe explique qu'il a ensuite procédé à un recensement des squatters, par un huissier de justice, en présence des autorités de la mairie d'Akanda. Et une semaine plus tard, Kabi BTP a engagé une procédure judiciaire auprès du tribunal de première instance de Libreville, "aux fins d'expulsion des squatters identifiés et de les condam-

ner aux dépens, conformément à l'ordonnance N°00000005/PR/2012, fixant le régime de la propriété foncière en République gabonaise". Cette procédure a été momentanément gelée à l'initiative de la direction de l'entreprise : "Nous avons décidé de surseoir à la procédure judiciaire, tout simplement parce qu'après réflexion, il nous est apparu bon d'intégrer ceux qui avaient été recensés le 1er janvier 2017 dans notre titre foncier". Et de poursuivre : "23 familles gabonaises propriétaires de constructions

et qui vivent sur les lieux, seront intégrées en redéfinissant les lots et numéros de parcelles ; 13 Gabonais ayant des travaux de soubassement ou des maisons en construction inachevées seront intégrés sur les lieux en délimitant leurs parcelles à 400 m2 ; 12 Gabonais ayant construit dans des barrières dans la zone ou ayant un projet en voie de réalisation par Kabi BTP seront déplacés dans une zone de relogement, et bénéficieront d'un morcellement de 400 m2 chacun." Ce qui donne un total de 48 parcelles

attribuées gratuitement aux Gabonais et familles recensées le 1er juin 2017. Cependant, note-t-on, de nombreux habitants de la zone refusent les propositions d'intégration de Kabi BTP. À ce sujet, répond Étienne Mambenda, "ils ont continué à vendre des terrains après le recensement et se retrouvent menacés par les acheteurs, y compris les étrangers qui sont au nombre de 20 familles recensées le 1er juin 2017". Et de préciser que "seules les 48 familles gabonaises recensées pourront être intégrées."

### Tous pas logés à la même enseigne

TOUS les occupants de la parcelle YE8 ne pourront être intégrés par le titulaire qu'est le Groupe Kabi BTP. Tout simplement parce que la liste des squatters avait été arrêtée lors du recensement du 1er juin 2017. Malheureusement, depuis cette date, d'autres personnes s'y sont installées en très grand nombre, parmi lesquels de nombreux étrangers

dont on ne sait comment ils ont pu acquérir ces lots. Pour le Groupe Kabi BTP, il ne s'en tiendra qu'aux statistiques du recensement. Les autres feront l'objet soit d'un déguerpissement, soit d'une action judiciaire encore pendante devant le tribunal de première instance de Libreville.